



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Remboursement traitements antimigraineux

Question écrite n° 36296

Texte de la question

Mme Annie Genevard attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé au sujet du remboursement par l'assurance maladie des traitements antimigraineux. La migraine est une maladie chronique peu prise en compte. Pourtant, cette maladie impacte très fortement la vie quotidienne, sociale et professionnelle des malades tant au niveau physique que psychologique. À ce jour, des traitements existent et les résultats des essais thérapeutiques sont prometteurs : diminution de la douleur voire sa disparition totale. Cependant, contrairement à d'autres pays européens, le Gouvernement a décidé que les traitements ne seraient pas remboursés alors que leur coût s'avère très important pour les patients. Une meilleure prise en charge permettrait à ces nombreux malades de retrouver une vie sociale et professionnelle normale. Elle demande ainsi au Gouvernement s'il entend revenir sur sa position au sujet du remboursement des traitements antimigraineux.

Données clés

Auteur : [Mme Annie Genevard](#)

Circonscription : Doubs (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36296

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 février 2021](#), page 1328

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)